

Canada,
Province de Québec,
District d'Ottawa.

Municipalité du Canton Joly.

9 Janvier 1905

Une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Joly, tenue le neuvième jour de Janvier mil neuf cent cinq, à dix heures de l'aup. midi, en la salle ordinaire des sessions, en la dite municipalité, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cette fin, par Monsieur le Secrétaire-Trésorier J. B. Bigonnesse, le dixième jour de Décembre mil neuf cent quatre, dûment publié en la dite municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexés au procès-verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit conseil, sous la présidence de J. F. G. Gatiou, nommé à cette fonction par une résolution du conseil de la municipalité sus-dite, le dix-neuvième jour de Décembre mil neuf cent quatre.

Le président ayant donné lecture des dits avis publiés et certificats de publication, ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

M. Emery Godard, cultivateur du Canton Joly, propose, verbalement, secondé par M. Raoul Labelle, cultivateur du Canton Joly, que M. Charles Martin cultivateur du Canton Joly, soit nommé

conseiller de cette municipalité, en remplacement de M. Ernest Renaud, sortant de charge.
3^e

M. Moise P. Pierre, cultivateur du Canton Joly, propose, verbalement, secondé par M. Thomas Labonté, cultivateur du Canton Joly, que M. Aldéric Haule, cultivateur du Canton Joly, soit nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de M. Raoul Labelle, sortant de charge.

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autant de candidats qu'il y a de conseillers à élire, l'élection est déclarée close et le président proclame élus conseillers de la dite municipalité du Canton Joly, les candidats sus-déterminés mis en nomination.

Donné sous mes sceux et sceau, à Labelle, le neuvième jour de janvier mil neuf cent cinq.

J. P. P.
P. P.
Président de la

dite assemblée.

Pierre Dauphin	11	Janvier	1904
Maurice S. Pierre	"	"	1904
Jean Vollet	"	"	1904
Thomas Labonté	12	"	1903
Jules Brassard	"	"	1903
Charles Martin	"	"	1905
Damase Labelle	"	"	1905

X

Canada
Province de Québec
District d'Ottonne

Municipalité du Canton Joly -

Nous, Aldéric Haule; Charles Martin, ayant été dûment nommés conseillers de la Municipalité du Canton Joly, chacun pour soi, faisons serment que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de notre charge et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à Labelle, ce sixième jour
de Février 1905

Charles Martin
Aldéric Haule
Conseillers

J. Bignessé Sec. Trés.

Canada
Province de Québec
District d'Ottonne

Municipalité du Canton Joly -

6 Février 1905

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des sessions, le sixième jour de Février mil neuf cent-cinq à dix heures de l'aurore midi; conformément ^{aux} à la disposition du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire J. Shaw Palli et M. M. les conseillers G. Brassard, Pierre Dauphin fils; Tharcus Labault; Aldéric Haule; Charles Martin formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne sur résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Aldéric Haule
Secundi par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils

que M. Charles Martin soit nommé maire
de la Municipalité du Canton Joly.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Councillier Jules Brassard
Secrétaire par M. le Councillier Thomas Labanti.
que la séance soit ajournée pour cinq minutes.

Adopté unanimement.

Canada

Province de Québec
District d'Orléans

Je Charles Martin, ayant été dûment
nommé maire de la Municipalité du
Canton Joly. fais serment que je ^{remplirai} ferai bien
et fidèlement les devoirs de ma charge et
à la ou meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Amis que Dieu me soit en
aide.

Assermenté le sixième
jour de Février mil neuf
cent-cinq à Labelle.

J. P. Bégin Sec. P.

Charles Martin
Maire.

Conformément à son ajournement
le conseil se réunit de nouveau.

Proposé par M. le Councillier Thomas Labanti
Secrétaire par M. le Councillier Pierre Dauphin fils
que le conseil a l'unanimité, ratifié
des résolutions de condoléances à M. P. G.

Tanguet et sa famille et que ces dites résolutions
soient transmises au ~~gouvernement~~ à la famille
et aux ~~gouvernements~~

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Councillier Jean Pallis
Secrétaire par M. le Councillier Aldéric Haule
que M. le Maire et M. le Secrétaire - M. P. G.
en leur qualité respectives soient autorisés

à signer un billet de souscription et quinze
piastres pour se, à M. Thomas Labanti,
à quatre six mois à six pour cent: pour
red. 192 x solder un billet de \$52.⁷⁰ avec intérêts
du à la Cassie d. le canadien des Cantons
du Nord à S^t Jérôme

Adopté unanimement:
Proposé par M. le Conseiller Thomas Labanti
Secundi par M. le Conseiller Jules Brassard -
que la séance soit gaurnie au vingtième jour
de février prochain.

Adopté unanimement -
Charles Martin Maire

J. B. Bignessé Sec. Trés.

Canada
Provinces de Québec
District d. l'Assom

Municipalité du Canton Joly -

20 février 1905

Conformément à son gaurnement le Conseil
Municipal du Canton Joly tint une session
speciale, à la salle ordinaire des sessions, le
vingtième jour de février mil neuf cent cinq
à dix heures de l'avant-midi, conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province
de Québec à laquelle session sont présents:
M. le Maire Charles Martin et M. M. les
Conseillers Alderic Houle; Maire S^t Pierre;
Jules Brassard; Jean Vallée; Thomas Labanti;
Pierre d'Auphain fils - Jurement un quorum
sans la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue
et ordonne par résolutions comme suit:
Proposé par M. le Conseiller Moïse S^t Pierre
Secundi par M. le Conseiller Jules Brassard -
que les ~~seances~~ résolutions passées à la séance

x

et du mois de Décembre, du sixième jour de Février saint. confirmées.

Adopté unanimement:

Charles Martin, Maire

Art. 2^e Art. 3^e Sect. tris.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre,
Secondi par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
que M. Charles Martin et Jean Vallée soient
délégués auprès du Conseil du village de Labelle
pour régler la location de la salle publique.

et 2^e Que M. le Maire et M. le Secrétaire - Trésorier
soient autorisés à signer le bail de location sur
vaut le rapport des délégués.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre,
Secondi par M. le Conseiller Jean Vallée -
que M. le Secrétaire - Trésorier soit - requis
de présenter, ^{et collecter} au Conseil du village de Labelle, le
compte au sujet de la vente de la vieille chapelle,
pour encaissement de la vente.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
Secondi par M. le Conseiller Jules Brassard -
Que M. le Secrétaire - Trésorier soit autorisé à
acheter un registre dans lequel sera tenus copies
des procès. verbaux, les actes de répartitions et les
réglements etc.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secondi par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
que M. le Secrétaire - Trésorier soit engagé
au prix de \$50.00 par année pour toute assemblée
générale du dit conseil.

Adopté unanimement.

Location de la
salle publique

42.50 poste en caisse en
Decembre 1905

X

Proposé par M. le Conseiller Aldéric Haule
 Secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
 qu'il soit homologué le règlement N^o 23 pour
 autoriser la Municipalité des Cantons de Jolys à
 prélever sur les biens fonds de la dite Municipalité
 une somme de \$ 400.00 pour payer les sommes
 suivantes: Billets à la Banque des Marchands. \$ 229.00
 Billets à Adrien Labelle - - - - - 160.00
 Conseil de Cantons - - - - - 11.00
 \$ 400.00

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^{ie} Perri
 Secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Que M. Eugène Morin soit nommé inspecteur
 de voirie en remplacement de M. Moysès
 Bolduc

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Thomas Lebante
 Secondé par M. le Conseiller Aldéric Haule
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement

Charles Martin Maire

Figures S. T.

Règlement N^o 23

20 Janvier 1905

A une session spéciale, conformément à son règlement, le Conseil Municipal du Canton de Gely, tenu, à la salle ordinaire des sessions, le vingt-troisième jour de Janvier mil neuf cent-cinq, à dix heures de l'avant-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Aldéric Haule; Moïse St-Pierre; Jules Braccard; Jean Pallée; Thomas Labaude; Pierre Dauphin fils formant un quorum sans la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné par règlement comme suit:

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de quatre cent cinquante soit prélevée par cotisation en faveur de la taxe de taxation directe sur les biens imposables de la Municipalité du Canton de Gely, pour rencontrer les dépenses de l'année expirée le trente et unième jour de Décembre 1904, savoir:

1 ^{er}	Billets à la Banque des Marchands	\$ 229.00
2 ^e	Billet à Adrien Labelle	160.00
3 ^e	Conseil de Cantons	11.00
		\$ 400.00

Proposé par M. le Conseiller Aldéric Haule
 Secondé par M. le Conseiller Jules Braccard,
 Que afin de rencontrer la dite somme de quatre cent cinquante due par la dite Corporation pour les causes et raisons sus-mentionnées, une taxe ou imposition de ^{une partie et cinq} quatre-vingt-quinze centimes par cent feet dans et pour chaque

cent piastres de la valeur estimée des lucres
 imposables de la Municipalité du Cantain
 Joly, suit, par les présentes, imposée et devra
 être perçue de la manière voulue par la loi,
 et que le Secrétaire-Trésorier de ce conseil, au
 bureau duquel la dite somme de quatre cents
 piastres (\$400.00) à être cotisée et collectée
 comme susdit, sera due et payable, soit tenu
 de faire un rôle général de perception aux
 fins de percevoir par voie de taxation directe,
 la cotisation imposée par les présentes, aussitôt
 après la publication du présent règlement.
 Le présent règlement entrera en force le
 quinzième quinze jours après sa promulgation

Charles Martin Maire

J. P. Bizanese Sect. Trés.

Canada

Province de Québec

District de Matawa

Municipalité du Cantain Joly

4 Mars 1904

A une session spéciale régulièrement con-
 vocée, du conseil Municipal du Cantain Joly.
 tenue à la salle ordinaire des sessions, le
 quatrième jour de Mars mil-neuf-cent-quatre
 à dix heures de l'avant-midi, conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la
 Province de Québec, à laquelle session sont
 présents M. le Maire C. Martin et M. M. les
 Conseillers Aldéric Haule; Moïse S. Pierre;
 Thomas Labanti; Pierre Dauphin fils; Jules Brassard.
 Formant un quorum sans la
 présidence de M. le Maire.

A été adopté et ordonné et en conseil statue
et ordonne par résolutions comme suit:
Proposé par M. le Conseiller Marie S^t Pierre
Secrétaire par le Conseiller Adolphe Haule que
les résolutions passées à la séance du 20 Février
1905 soient imprimées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Marie S^t Pierre
Secrétaire par M. le Conseiller Thomas Lobau -
que les officiers municipaux soient nommés:
Inspecteurs de voirie — Pour le Rang B. Jérôme
Valquette — Rang A. Gaston Pelletier —
Rang D. & E. F. Rodrigue Pautet —
Rang G. Gustave Brisson H. en partie
Rang H. Gustave Brisson; —
Rang H. Lehermin de la Chapelle; Louis
Gauthier fils.
Rang I. chemin de la Chapelle. Joseph Lucambe;
Rang L. chemin de la Chapelle Pierre Gagnon;
Rang H. & G. en partie Mante Brisson et Orban -
Hector Houllé. (A. Sanguin
Rang H. & G. chemin Chapelle — Joseph Baisier;
Rang H. & I. en partie; Rang G. Edouard Desjardis.
Inspecteurs Agraires — Zathique David;
Danaï Laugan.
Gardiens d'enclos — Frédéric Laugan; Janick
Solment.
Estimateurs — J. B. Ledilatte; Emery Gadard;
Alphonse Belanger.
Auditeurs — Pascal Fortier.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secrétaire par M. le Conseiller Naiso S^t Pierre
que le compte présenté par M. l'Inspecteur de

Reçu

Car
Pr
Dist

10

Inspecteur de voirie

Requis Montée 49

voirie; Jules Saindon pour \$11.00 pour entretien ^{d'ice}
 de la Montée Brassard pour suit. accepté et que
 cette somme de \$11.00 soit payé à Pierre Saindon ⁽²¹⁾ +

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Thomas Sabondé
 Secunde par M. le Conseiller Moïse S^t Pierre
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement:

Canada

Province de Québec

District d'Orléans

Municipalité du Canton Joly.

1^{er} mai 1905

A une session générale du Conseil Municipal
 du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des
 sessions, le premier jour de Mai, mil-neuf-
 cent-cinq, à dix heures de l'avant midi, con-
 formément aux dispositions du Code Municipal
 de la Province de Québec, à laquelle session sont
 présents M. le Maire Charles Martin; et M.
 M. les Conseillers Moïse S^t Pierre; Thomas
 Labonté; Pierre Dauphin fils,

faissant un quorum sous la présidence de
 M. le Maire,

Il est statué et ordonné et ce conseil statue
 et ordonne par résolutions comme suit:

+

Canada
 Province de Québec
 District d'Orléans

Municipalité du Canton Joly

3 Avril 1905

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des sessions le troisième jour d'Avril mil neuf cent cinq à dix heures de l'avant-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à la quel sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Adolphe Aldéric Houle; Pierre Dauphin fils; Jules Brassard; Moïse S^r Pierre; Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre, secondé par M. le Conseiller Jules Brassard que les résolutions passées à la dernière session soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Aldéric Houle, secondé par M. Pierre Dauphin fils, que la séance du quatrième jour de Mars dernier soit annulée, attendu que le Conseiller Jean Valli n'avait pas été convoqué à l'assemblée spéciale susdite.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard, secondé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre que les officiers municipaux, déjà nommés à la séance du quatrième jour de Mars dernier soient réinstallés, à l'exception de M. Hector Moëlle qui devra être remplacé par M. Léonidas Langenim.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard, secondé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre que le Compte de M. Victor Nisire^{Fr}, de trois francs et seize centimes (S. 3. 55) lui soit

payé pour ouvrage ardemme par l'inspecteur
de voirie Jules Saindon, sur le lot N^o 13
Rang G. 75-6 X 75-4; et \$ 3.00 payable par le lot N^o 4
10 Rang 11, 1/4 Rang 8. ^{1/4} Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brasseur
Secundo par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
sur le Compte de l'Inspecteur de Voirie Jules Saindon
au montant de \$ 11.00 soit payé à Pierre Saindon
le ^r Adopté unanimement;

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
Secundo par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
soit ~~le~~ que la dette seance soit levée:
Adopté unanimement.

Charles Martin Main

J. Biganese Sect. Vies.

Comme de
Province de Québec
District d'Orléans

Municipalité du Canton Joly.

1^{er} mai 1905

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des Sessions, le premier jour de Mai, mil-neuf-cent-cinq, ~~conformément~~ à deux heures de l'avant-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents, M. le Maire Charles Martin et M. les Conseillers M^{rs} Moïse S^t Pierre; Thomas Labonté; Pierre Lauphin fils Jules Brassard; Aldéric Haule; formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^t Pierre
Secondi par M. le Conseiller Jules Brassard.
que les résolutions adoptées jusques à la séance du 3 Avril dernier soient confirmées.

Adoptées unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^t Pierre
Secondi par M. le Conseiller Aldéric Haule.

que le Compté présenté par M. H. Lussal Insp. de voirie pour entretien d. hiver 1904-1905 de la Mante Millepains soit accepté et payé à

M. Pierre Lauphin fils payable par la
payable par les Intéressés de la dite Mante.

pour l'entretien ^{d. hiver} du chemin de front du
lot N^o 9 Rang D. payable par le propriétaire
du dit lot: à Pierre Lauphin 244.

que le Compté présenté par M. Louis Gauthier J^re
Inspecteur de Voirie pour travaux faits sur
le lot N^o 12 Rang I. payable par le propriétaire
du dit lot.

Requête Montée 47 244

\$ 10 00

2 00

x 120

* 133	à Pierre Belat fils	1 00
* 96	à Louis Gauthier fils père } <i>Pays par chemin de fer</i>	65
	Que le Compté présenté par M. le Secrétaire - Trésorier soit payé à La Librairie Beauchemin 166	9 25
* 167	à Le Compté de G. Théoret soit payé	28 00
	Que le Compté présenté par M. J. Langan Inspecteur de voirie soit accepté pour entretien d'hiver 1904-1905. Monté Paquette 166	
* 15	à Charles Martin, payable par les Intéressés	15 00
	pour entretien d'hiver 1904-1905. Monté Langan à Charles Martin, payable par les Intéressés 78	20 00
	Que le Compté présenté par M. J. Langan Inspecteur de voirie pour entretien d'été 1904-1905 payable par les Intéressés soit payé à Frédéric Langan 103	9 00
* 161	à Marcoux, à faire à l'air entretien de chemin de front dans l'hiver 1904-1905 soit payé à Raoul Labelle 129	3 00

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Aldéric Haute
Secundi par M. le Conseiller Moire St. Pierre
Que M. le Maire et M. le Secrétaire - Trésorier
en leur qualité respective soient autorisés
à signer à la Banque des Marchands du
Canada, un billet ^{à quatre main} de la somme de \$ 375:00.
à l'ordre de P. A. Pigeon

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Aldéric Haute
Secundi par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
Que le Compté présenté par M. W. Marier pour
travaux faits au Pont Pigeon soit payé à
W. Marier.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Maire S.^r Pierre
 Secondé par M. le Conseiller Aldéric Haule.
 Que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé
 à faire fermer le chemin nouveau de chez M. Gas.
 Conformément aux lois de M. le Docteur Périssou;

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Maire S.^r Pierre.
~~Que sur requête verbale de M. Harמידas Labelle
 il soit nommé un surintendant spécial pour
 faire rapport au dresser procès verbal des
 chemin de fer, de ligne au des points situés
 dans le Rang I. et que M. J. A. Bizanessé
 Que M. Pierre et Isai Gagnon soit nommé
 inspecteur de voirie du Rang I. en remplacement
 de Pierre Gagnon~~

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Maire S.^r Pierre
 Secondé par M. le Conseiller Jules Brassard.
 Que M. l'inspecteur de voirie Edouard Lavigny
 soit notifié de aller visiter la Meute Languan, après
 avoir donné avis aux intéressés de se rendre sur
 les lieux et faire rapport de quelle manière la case
 de la dite Meute devra être réparée.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Maire S.^r Pierre.
 Que la séance soit levée

Adopté unanimement:

Charles Martin Maire
 J. Bizanessé Secrétaire.

Canada
Province de Québec
District d. Massé

Municipalité du Canton Joly.

5 Juin 1905

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des sessions, le cinquième jour de Juin mil-neuf-cent-cinq, à dix heures de l'avant-midi, conformément aux dix positions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Thomas Labonté; Jules Brassard; Jean Vallée; Moïse S^t Pierre.

faissant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Première par M. le Conseiller Jules Brassard.

Seconde par M. le Conseiller Moïse S^t Pierre.

Que les résolutions passées à la séance du premier jour de Mai dernier soient confirmées.

Adopté unanimement:

Première par M. le Conseiller Moïse S^t Pierre.

Seconde par M. le Conseiller Jules Brassard.

Que M. Joseph Bezeau père soit nommé inspecteur de voirie du Rang I depuis le N^o 18 au lot N^o 20

Adopté unanimement:

Première par M. le Conseiller Moïse S^t Pierre.

Seconde par M. le Conseiller Jules Brassard.

Que les Comptes suivants soient acceptés et payés

129 + pour entretien de la Mairie Brisson
payable à Raoul Labelle payé par les Intéressés
de la Mairie Brisson (Reparti monde 48)

\$ 20.00

Pour réparation du chemin du lot N^o 19

Rang A. payable à Thomas Labonté payé
par le propriétaire (lui même)

\$ 2.50

100 Révision
Supplément Rang I
du 18 au 20 et lab.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S.^t Pierre
 Secondé par M. le Conseiller Aba Thomas Labanti.
 Que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de
 faire refaire les chemins de la Munte-Prissan
 et les de la Munte-Orban et des chemins de
 front des lots 27, 28, 29, 30, 31, 32 Rang H. et
 24, 25, 26 Rang G. ^{27, 28,} après avoir donné avis
 aux Intéressés suivant la loi.

Un rapport ayant été fait à ce conseil que les
 chemins sont en très mauvais état et que le
 ce conseil autorisé de dépenser dans la Munte-Orban
 et Prissan une somme de plus de \$50,000.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Jean Vallée
 Secondé par M. le Conseiller Moïse S.^t Pierre
 Que ce conseil donne autorisation à J. A.
 Bignesse de poser des poteaux dans les chemins
 de la Municipalité pour y installer des une ligne
 de Téléphone, et cela sans dommage et qu'en
 règlement soit préparé à cet effet.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Moïse S.^t Pierre
 Secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier par
 leur qualité respectives soient autorisés à signer
 un billet de \$150.00 pour solder le compte de
 M. P. G. Target.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labanti
 Secondé par M. le Conseiller Moïse S.^t Pierre
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Charles Martin Maire

J. Bignesse Sect. Trés.

à la Banque des
 Marchands à 3 mois

Canada
 Province de Québec
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly -

21 juillet 1905

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly, régulièrement convoqué, tenue à la salle ordinaire des sessions, le vingt et unième jour de juillet mil neuf cent cinq conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Mairie S^r Pierre, Jean Vallée; Jules Brassard; Pierre Dauphin fils; Thomas Lohanté formant un quorum sous la présidence de M. le Maire; Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit.

Proposé par M. le Conseiller Mairie S^r Pierre
 Secondé par M. le Conseiller Jules Brassard.

Que les résolutions passées à la séance du vingt et unième jour de juillet mil neuf cent cinq soient conformes

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Mairie S^r Pierre
 Secondé par M. le Conseiller, Jules Brassard.

Que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier en leur qualité respectives soient autorisés à signer un billet, à Dame Adèle Auger, de la somme de quatre cent piastres (\$400.00) à 6% pour un an. pour solder le billet de M. Adrien Labelle de \$150. et les intérêts et une partie du billet de la Banque des Marchands.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Mairie S^r Pierre
 Secondé par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils.

que le compte de \$2.30 pour réparations du chemin soit accepté et payé à M. J. Bazeau

Pan. Subst

payable par Walfridus Vankel N ^o : 27 Rang I	1.60
" " par Lariniere 26 " "	35-
par " " par Bezeau fils 23 " "	35.
	<u>52.30</u>

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secundi par M. le Conseiller Thomas Labanti.
 Que le Compti-presenti par M. G. J. Lacambe soit
 accepté.

120X A. Julien Brassard Payable par le lot N ^o : 11 Rang I	137	7.50
169 244 G. J. J. Lacambe " " les lots N ^{os} 2. 3	119	2.50
169 244 G. J. J. Lacambe " le lot N ^o : 14	19	1.25

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Moise S^{te} Pierre
 Secundi par M. le Conseiller Jules Brassard.
 que sur son rapport M. l. Inspecteur de voirie
 G. J. Lacambe soit autorisé à faire refaire le
 chemin de front du lot N^o: 11 Rang I. apres avoir
 donné avis auis auisant la loi. Qu'il ne soit par
 defense plus de \$10.00 dans le dit chemin.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Moise S^{te} Pierre
 Secundi par M. le Conseiller Thomas Labanti.
 Que M. le secrétaire-trésorier soit autorisé à
 poursuivre l. Inspecteur de voirie Isai Kagnon pour
 lui faire faire ses devoirs d'inspecteur de voirie et
 sur refus d'avoir agi comme inspecteur de voirie.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secundi par M. le Conseil Pierre Dauphin fils.
 que M. ~~Gustave Brisson~~ soit nommé le ~~lot~~
 Rang H ^{du N^o: 1 au N^o: 16} soit dans la surveillance de l. Inspecteur
 de Voirie voirie Gustave Brisson.

Adopté unanimement - ✓

Proposé par M. le Conseiller, Moïse S.^r Pierre
 Secondé par M. le Conseiller, Jean Vallée.
 Que la séance soit donnée à 1 heure P. M.

Conformément ~~aux dispositions~~ à son journe-
 ment les conseillers se réunissent de nouveau
 Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Moïse S.^r Pierre
 que le procès-verbal ^{des lots} soit homologué dans
 toute sa teneur.

Amendement Proposé par M. le Conseiller Jean Vallée
 Secondé par M. le Conseiller Thomas Labonté
 Que le procès-verbal verbalisant la Marche
 Brassard et les chemins de front des lots
 N^{os} 16, 17, 18 du Rang G. soit homologué
 avec l'amendement suivant: que la Marche
 Route devra ^{commencer} ~~commencer~~ au chemin de front du
 lot N^o 12, se rendre au ^{au} ~~la~~ ligne centre des lots N^{os}
 17 dans la ligne entre Alphouse Belanger fils et
 Emile Beauchamp, se rendre jusqu'au chemin
 de front nouvellement ouvert sur la 1/2 du lot
 17 et 16 Rang G. et ensuite la dite Marche continuera
 dans la ligne entre Alphouse Belanger fils et Alphouse
 Belanger dans le centre du lot N^o 16 Rang G.
 Pour la motion en amendement: Jean Vallée
 Thomas Labonté;

Motion Principale: Jules Brassard; Moïse S.^r Pierre;
 Pierre Dauphin fils.

La Motion principale est renvoyée par une voix
 de majorité.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Monsieur Thomas Labonté
 que les ^{procès} ~~procès~~ verbal verbalisant la Marche
 Brassard et les chemins de front des lots N^{os}
 16, 17, 18 Rang G. soient jugés par les intéressés

du Rang 4. depuis le lot N^o 1 au lot N^o 18 inclusivement.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin fils
Secondi par M. le Conseiller Jules Brassard
que le rôle d'évaluation pour l'année 1905 soit
revisé, examiné et homologué.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
Secondi par M. le Conseiller Maurice S^r Pierre
que la somme soit fournie

Adopté unanimement:

Charles Martin Maire
H. B. J. Russe Sec. Trés.

Canada
Province de Québec
District d. Ottawa

5 Septembre 1905

Municipalité du Canton Goly.

A une session générale du Conseil Municipal
du Canton Goly. tenue à la salle ordinaire des
sessions le cinquième jour de Septembre mil
neuf cent cinq. à dix heures avant midi; con-
formément aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec à laquelle session
sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M.
les Conseillers Maurice S^r Pierre; Thomas Lalonde;
Jules Brassard. Jean Vallée;
formant un quorum sous la présidence de
M. le Maire.

Il est statué et ordonné et le conseil statue
et ordonne par résolutions comme suit:

12.

13.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r. Pierre
 Secondé par M. le Conseiller Thomas Labanti
 Que les résolutions passées à la séance du vingt et
 unième jour de juin dernier soient confirmées.

Adopté unanimement:

~~Charles Martin Maire~~

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labanti
 Secondé par M. le Conseiller Moïse S^r. Pierre
 Que M. le Maire Charles Martin soit autorisé
 à louer une salle publique à un prix convenable.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Moïse S^r. Pierre
 Que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier soient
 autorisés de signer pour et au nom de la Corporation
 du ^{Canton Galt} ~~village de~~ un billet ^{promissoire} de \$364.50 pour
 renouveler un billet ^{promissoire} de \$375.00 qui est dû
 à la Banque des Marchands du Canada.
 Le dit billet est fait ^{à l'ordre de} de la Banque des Marchands
 du Canada à St-Jérôme, pour ~~4 mois~~ à une
 échéance de 4 mois du 5 septembre 1905.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labanti
 Secondé par M. le Conseiller Moïse S^r. Pierre
 Que le compte présenté par M. J. G. Lacombe inspecteur
 de voirie soit accepté et que la somme de \$10.00
 soit payé à M. Julien Brassard pour avoir travaillé
 dans le chemin de front du lot N^o 11 rang I du
 Canton Galt, payable par le propriétaire du dit lot.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labanti
 Secondé par M. le Conseiller Jules Brassard.
 Que la séance soit ajournée pour dix
 Charles Martin Maire
 J. B. Gagnon Sec. Trés.

123

137

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Goly.

20 Octobre 1905

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Goly. Tenue à la salle ordinaire des sessions, le deuxième jour d'Octobre mil neuf cent cinq, à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Thomas Lobanté; Pierre Dauphin; Moïse S^r Pierre
donnant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:
Première par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
Deuxième par M. le Conseiller Thomas Lobanté
Que les résolutions passées le cinquième jour de Septembre 1905 soient confirmées.

Adopté unanimement

Première par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
Deuxième par M. le Conseiller Pierre Dauphin
Que M. le Maire soit autorisé à louer de la salle publique de la Corporation du village de Labelle qui doit s'obliger à meubler la salle et chauffer la salle pour le prix de deux $\frac{5}{100}$ par an par mois.

Adopté unanimement.

Première par M. le Conseiller Pierre Dauphin
Deuxième par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
Que le Compté de la Municipalité du Canton de Goly pour solder le règlement N^o 11, la somme de \$ 8.97 avec intérêts de 6% du 1^{er} Mai 1905 soit payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Maire 8^e Pierre
 Secundi par M. le Conseiller Pierre Dauphin
 Que ce conseil prend en considération la
 requête de M. M. Ephraïm Belanger & Belanger fils
 2^e Que ce dit-Conseil suivant la requête présentée
 par M. Ephraïm Belanger & Belanger fils nomme
 M. Louis Labelle Surintendant-spécial pour
 constater la verbaliser la Monté Parassard et
 les chemins de front des lots n^{os} 17, 16, 15 Rang
 en face du Rang G. du Canton Joly.
 3^e Que les dits Adop^tés ~~adoption~~ requérants
 seront responsables des frais du dit procès-
 verbal-jury, à ce qu'il doit être décidé autrement
 par le dit-Conseil.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labault
 Secundi par M. le Conseiller Maire 8^e Pierre
 Que sur le rapport de M. l. Inspecteur de voirie
 Agarias Langevin, que le chemin de front de M.
 Haute est mauvais état; le dit-Conseil autorise
 le dit-Inspecteur de voirie de faire refaire le dit-
 chemin après avoir donné avis suivant
 la loi.

Adopté unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Pierre Dauphin
 Secundi par M. le Conseiller Maire 8^e Pierre
 Que la séance soit levée.

Adopté unanimement-

Charles Martin Maire

J. L. Gagnon S.T.

Canada

Province de Québec

District d'Orléans

6 novembre 1905

Municipalité du Cantan Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du Cantan Joly, tenue à la salle ordinaire des sessions, le sixième jour de Novembre mil neuf cent cinq à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents, M. le Maire Charles Martin et M. les Conseillers Thomas Labaube, M. Meise S^t Pierre, Jean Vallée formant un quorum sans la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Meise S^t Pierre

Secondé par M. Jean Vallée que les résolutions passées à la dernière séance sont confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jean Vallée.

Secondé par M. Meise S^t Pierre

Que les comptes suivants soient acceptés.

Pour la réparation du font sur le lot de M. Hormisdas Labelle.

payable par le ^{des Intégrés du Mont J.} ~~Municipalité~~ à Isai Gagnon \$ 2.00

et pour réparation du chemin du lot N^o 20 Rang

payable par M. Hormisdas Labelle propriétaire à Alex. Gobe-père \$ 3.75, (143) fixe

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Thomas Labaube

Secondé par M. le Conseiller Meise S^t Pierre

que le siège de M. Aldéric Haub, comme conseiller soit déclaré vacant, attendu que M. Haub n'a assisté jusqu'à présent depuis au-delà de trois ^{mois} ~~ans~~ ^{ans} assemblées du dit Conseil, attendu que il a laissé la

Municipalité avec sa famille.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jean Vallée
 Secrétaire par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
 Que M. le Secrétaire Trésorier fasse une liste
 des Contribuables arriérés pour qu'elle soit présentée
 au Conseil de mai de Décembre prochain, la il
 sera décidé les lots qui devront être envoyés au
 Conseil de Carité pour être vendus.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse S^r Pierre
 Secrétaire par M. le Conseiller Thomas Labonté
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Charles Martin Maire

J. B. B. B. B. S. S.

Canada
 Province de Québec
 District d'Outaouais

4 Décembre 1905

Municipalité du Canton Goy.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Goy, tenue à la salle ordinaire des sessions, le quatrième jour de Décembre mil neuf cent cinq conformément à deux heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Charles Martineau et M. M. les Conseillers Jean Vallée, Moïse St-Pierre, Jules Brassard, Thomas Labonté, Pierre Dauphinais.

formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

A été statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:
 Proposé par M. le Conseiller Jean Vallée
 Seconde par M. le Conseiller Moïse St-Pierre
 que les résolutions passées à la séance du deuxième jour d'Octobre dernier soit confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Seconde par M. le Conseiller Thomas Labonté
 que M. Damase Labelle soit nommé conseiller en remplacement de Aléxis Houle sortant-charge.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Moïse St-Pierre
 Seconde par M. le Conseiller Jules Brassard
 Que les Comptes présentés par M. Agarias Langlois inspecteur de mairie soient acceptés et payés.

(148) Joseph Dairdan Joly par George Marcoux (151) # 4-12
 (129) A Raoul Labelle

(128) a	L. Cie de Bordeaux du Lac Labelle	+	+	3.24
	a. Elie Langevin (127)	+		19.20
+ (108) c	Jas. Sandan (108)		31.54	4.28
	Fr. Hague (175)			1.34
	a. Jas. Urban (100)	+		3.25
les susdits Comptes sont payables par les				
intéressés de la Monte-Bressan				
	Georges Marcoux (131)	+		2.07
	Albert Marcoux (141)	+		1.73
	Marie Rose Gagnon (39)	+		.13
	Ald. Haute (171)	+	29.92	6.05
	Ant. Roshan (158)	+		1.79
	Fr. de Sal. Pashin; R. Masson; J. Masson	(172) (173) (33)		7.73
	Thomas Bressan (74)			10.88
	a. Nap. Ostigny payable par George Marcoux	(131)		.75
+ (108) a	Jas. Sandan		Thomas Bressan (cloture)	6.50
+ (108) a	Jas. Sandan		R. Masson (173) - cloture	6.50
	Comptes présentés par Gustave Bressan		J. Masson (33)	
	intéressé de voirie			
+ (142) c	Jules Parascand payable par les lots 7, 12, 11 Rang 8.			
	propriétaire J. B. Dupuis (161) & Monté-Bressan			1.25
+ (176) a	Auguste Bressan payable par J. B. Dupuis		1412.9. (165)	1.00
+ (176) a	Auguste Bressan		le n° 10 Rang. (165)	1.00
+ 56 a	Jules Sandan payable par le n° 13 Rang 9.		(154)	1.00
+ (174) a	Gustave Bressan payable par le n° 16 Rang H.		(156)	3.00

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jean Vallée

Secrétaire par M. le Conseiller Pierre Dauphin.

Que les lots suivants soient rendus au

Conseil de Comté pour les taxes suivantes

Williamson & Marreire	2, 3 H.	jugé	11.24
George Marcoux	(131)	20 H.	3.39
Albert Marcoux		21 H.	4.85
Richard Pashin		2, 3 I.	5.89

+

Olivier Gadois	12. I	15.65	La
La Labelle Lumber Co	18 I	18.65	Fr
Leopold Vanderhoye	17, 19 I	7.40	De
Joseph Beyeau fils	23 I	3.81	
Joseph Beyeau	24 I	6.66	8
Edmond Barbeau	25 I ^{au conseil de l'anti}	10.66	
Waffrid Nantel	27 I	7.04	

Adopté unanimement:

Propose par M. le Conseiller Thomas Labanti
 Secunde par M. le Conseiller Jules Brassard
 que M. Charles Martin soit nommé pour
 presider l'election Municipale du mois de
 Janvier prochain 1906.

Adopté unanimement:

Propose par M. le Conseiller Maire S^r Pierre
 Secunde par M. le Conseiller Jean Vallée
 que la seance soit levée.

Adopté unanimement:

Charles Martin Maire

J. Beyeau S. T.

X